

Organiser l'accès pour la pratique des activités nautique individuelle hors structure

1000 ha pour la pratique des activités nautiques et de la pêche, un grand espace facilitant la mise en place des règles liées à la situation sanitaire actuelle [Covid-19]

1) Consignes à respecter

- Respect des gestes barrières et des distances de sécurité
- Pas de regroupement de + de 10 personnes
- Pratique de manière dynamique des activités : éviter de rester statique sur les sites de pratique
- Pratiquer avec des marges de sécurité augmentées
- Ne pas échanger son matériel

2) Affichages des consignes à respecter pour la pratique individuelle hors structure

- Sur le panneau d'information proche de la base nautique et de la mise à l'eau « Office de Tourisme »
- Sur le poste de surveillance plan d'eau du Mas d'Armand
- Chez les prestataires riverains : l'Oasis Plage, La Table du Lac, Les Terrasses du Lac, les bases nautiques Rondin parc
- sur le panneau au parking en direction de la cascade du Donozau
- sur les parking du Lac de Naussac rives droites et côtes sauvage

3) Relais de l'information des consignes à respecter

- Site Internet de la communauté de communes du Haut-Allier rubrique «Actualités» ;
- Site Internet des communes riveraines ;
- Site internet de l'Office de Tourisme de Langogne – Haut Allier rubrique «Actualités» ;
- Réseaux sociaux de l'Office de Tourisme Facebook : « Langogne Tourisme » et « Le Grand Lac de Naussac », Twitter « OTLangogne », newsletter aux partenaires de l'Office de Tourisme ;
- Panneau lumineux en centre ville de Langogne géré par l'Office de Tourisme

- Base nautiques Rondin Parc
Mise à l'eau
- Parking
- Zone d'envol kite
- ▲ Club nautique
- L'oasis plage



LES PROTOCOLES DES FEDERATIONS

1) Fédération Française de Voile Libre

https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/Aide_reprise_FFVL-Vdef_0.pdf

1. Rappel des règles sanitaires générales et des recommandations de la FFVL
2. Recommandations générales toutes disciplines pour la reprise de la pratique individuelle hors structure
3. Recommandations générales toutes discipline pour la reprise de la pratique encadrée
4. Recommandations générales toutes disciplines pour la reprise de la pratique compétitive
5. Responsabilités : des gestionnaires des sites de pratique / des pratiquants
6. Recommandations spécifiques par disciplines

6. Recommandations spécifiques : kite

KITE

AIDE À LA REPRISE DE LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DU VOL LIBRE

Complément au document général « aide à la reprise »



Pratique individuelle hors structure

Pratiquer le kite de manière dynamique (éviter de rester statique sur les sites de pratique et particulièrement sur les plages).

Pratiquer avec des marges de sécurité augmentées afin de ne pas ajouter une charge supplémentaire aux secours et services hospitaliers.

Ne pas échanger son matériel (notamment la pompe de gonflage).

Organiser l'accès au spot

Mise en place d'une information du public sur les consignes à respecter aux points d'entrée de l'accès au spot : les clubs et les écoles de kite du secteur pourront jouer un rôle majeur afin de relayer les informations (site web du club, réseaux sociaux).

En fonction des spécificités locales, il peut être pertinent de conseiller un sens de circulation sur les sentiers et l'accès à la plage ou au lieu de pratique.

Si nécessaire, prévoir une gestion des entrées, parkings et sorties de la plage ou du lieu de pratique au regard des mesures de distanciation physique.

Inciter à une préparation du matériel dès le parking.

L'espace d'évolution (plage, mer, plan d'eau intérieur, neige, terre...)

Le temps de pratique doit être raisonnable.

Inciter si nécessaire à une organisation d'une circulation sur la plage ou le lieu de pratique pour éviter les croisements entre riders.

Si nécessaire, adapter ces recommandations en fonction du spot, de la force et de l'orientation du vent.

Pratique encadrée

Accueil

Les règles sanitaires sont précisées à chaque nouvel arrivant ; elles peuvent être affichées ou diffusées par tout moyen de communication.

La structure met à disposition des masques et les moyens de se laver les mains.

Les responsables portent et imposent des masques lors des phases d'accueil et d'inscription.

Les vestiaires sont fermés, les pratiquants se changent chez eux ou dans leur véhicule.

Les paiements dématérialisés et toute opération en ligne sont à favoriser (ex : prise de licence).

Stage enseignement

Négocier tout espace abrité utilisable pour cours théorique ou tout autre regroupement type briefing, débriefing (chapiteau, tente, salle des fêtes...), pour respecter la règle des 4 m² par personne.

Le matériel de pratique mis à disposition par la structure est individuel et nettoyé / protégé et / ou désinfecté chaque jour, entre chaque session avec des utilisateurs différents, selon les recommandations des constructeurs (malgré l'incertitude actuelle en matière de désinfection, nous vous conseillons un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476 de types Bacterless disponible auprès de Sextant Centrale).

Les pratiquants utilisent au maximum leur propre équipement de protection individuelle et matériel de pratique.

Adapter l'effectif des groupes en fonction de l'espace disponible afin de respecter les règles de distanciation (bateau, eau profonde ou peu profonde).

Marquage conseillé pour délimiter les places dans l'embarcation.



https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/Fiche_reprise_KITE-Vdef.png?fbclid=IwAR3T70W9mqVbL7kGewkGHn22HUhKFMDZCRlzs1zI5Mn-U3Pp3CcXyKXtcYM

2) Fédération Française de Voile

Guide préconisation sanitaire : <http://espaces.ffvoile.fr/media/120702/guide-preconisation-sanitaire-efvoile.pdf>



3) Fédération Française de Pêche

Guide non publié à ce jour sur le site Internet de la Fédération Nationale.

La fédération Départementale de la Pêche de la Lozère a transmis à la Préfecture une demande pour étendre l'activité de pêche autorisée en rivière à celle des lacs de Lozère dont le Lac de Naussac.

Les zones non autorisées à la pêche ne représentent qu'un petit espace ce qui permet de bénéficier d'un large territoire favorisant les distanciations sociales entre les pêcheurs et les autres usagers du lac.



La pratique des activités nautiques dans les structures et associations

A - Protocole Sanitaire Rondin Parc 2020

(A compter du mardi 2 juin 2020) Déjà transmis à la Sous Préfecture

SOMMAIRE

1) CONSIGNES GENERALES

2) CONSIGNES OBLIGATOIRES BASE DE LOISIRS

- Zone d'accueil
- Zone de paiement
- Zone commune
- L'équipe du Rondin Parc

3) CONSIGNES SPECIFIQUES Accrobranche

- Zone d'équipement
- Zone de briefing
- Pendant l'activité

4) CONSIGNES SPECIFIQUES Base Nautique

- Zone d'équipement et de briefing
- Pendant l'activité

5) CONSIGNES SPECIFIQUES Trotinette et VTT

RONDIN PARC
Bases nautiques
de Naussac et Palherès
Contact : Gaëtan DEFAY
Locations et encadrement
Locations VTT
04 66 69 50 46

1) CONSIGNES GENERALES

Respecter strictement les gestes barrières, et en particulier :

- Respect d'une distance minimale d'1,50 m entre les personnes à tout moment, sauf consignes particulières indiquées ci-après.
- Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide ou gel hydro alcoolique.
- Respecter les consignes émises par les autorités sanitaires.
- Rappeler aux personnels la nécessité d'éviter de se toucher le visage et sans nettoyage préalable des mains.

2) CONSIGNES OBLIGATOIRES BASE DE LOISIRS

La signalétique sera adaptée sur nos deux bases pour rappeler les gestes barrières et les nouvelles consignes.

Zone d'accueil

La problématique de la gestion du flux des visiteurs reste essentielle dans le cadre de nos activités de loisirs. La réservation devra être mise en place en amont de l'activité, via le site internet du parc, mail ou téléphone. Cette pratique pourra ainsi nous permettre de contrôler le nombre de visiteurs présents et d'anticiper, si besoin, des départs d'activité à horaires fixes.

L'accueil des visiteurs devra être pris en charge par une signalétique adaptée, rappelant les gestes barrières.

En fonction de l'affluence, un marquage au sol pourra être installé permettant de respecter la distance de 1,5m entre chaque visiteur.

A noter toutefois que les clients d'un même groupe ou d'une même famille pourront rester ensemble.

Une file d'attente en « serpent » peut être envisagée pour contenir le nombre de visiteurs. Au regard de la configuration de nos bases de loisirs, situées en zone rurale, et donc au sein d'un environnement spacieux et dégagé, il pourra être demandé qu'un seul visiteur ne soit dédié au paiement, le reste du groupe attendant sur le parking.

Zone de paiement

Nous inviterons fortement nos clients à payer en ligne.

Nous mettrons également en place, et conformément aux préconisations du Ministère du Travail, des écrans translucides à poser entre le visiteur et le salarié chargé de la caisse, d'une largeur de 1,5 m.

Une solution de gel hydro alcoolique sera mise à disposition du comptoir caisse et utilisée par l'ensemble des payeurs.

Nous désinfecterons les TPE à l'aide de lingettes à chaque paiement.

Une boîte sera mise à disposition pour les paiements par chèque ou chèque vacances.

En cas de remise de monnaie, nous mettrons en place un plat pour la déposer (pas de remise de main à main).

Zones communes Toilettes / Vestiaires

Les vestiaires :

Dans un premier temps et jusqu'à nouvel ordre les vestiaires resteront fermés au public.

Les toilettes :

L'hygiène des sanitaires sera particulièrement renforcée. Nous mettrons à disposition des bornes de désinfections. La désinfection portera également sur les poignées de porte, interrupteurs et meubles (lunettes des WC, lavabo, etc..). Une fiche de suivi quotidienne pourra être mise en place et accrochée à la vue des clients, au sein du local. Y seront annotés également, les heures de nettoyage ainsi que le nom de la personne en charge.

L'équipe du Rondin Parc

Deux référents sanitaires seront désignés au sein de notre équipe afin de respecter les mesures mises en place.

Chaque salarié sera également sensibilisé aux mesures adoptées.

La température des salariés sera prise chaque matin afin de prévenir d'éventuel symptôme liés à l'épidémie actuelle. Ces informations seront conservées dans un cahier de suivi.

Les repas se feront en équipe mais en respectant les mesures de distanciations sociales.

Les transports vers le lieu de travail se feront à l'aide de véhicule individuel (vtt) ou à pieds.

Du matériel de protection en adéquation avec l'activité proposée sera fourni à l'ensemble des membres de notre équipe.

3) CONSIGNES SPECIFIQUES Accrobranche Effectif : 40 personnes max / tranche de 2h30

Zone d'équipement

Une fois le paiement effectué, les clients doivent être équipés avec des baudriers.

Avant tout équipement, les clients seront invités à se nettoyer les mains avec du gel hydro alcoolique, mis à disposition.

Des bornes désinfectantes seront également mises en place à chaque départ de piste.

Nous préconisons un maximum de 20 personnes par zones d'équipement, si possibles espacées d'1,5 m chacun ou bien équipés de masques individuels. Les personnes d'une même famille ne sont pas soumises à ce type de restrictions, bien que nous les incitions fortement à utiliser les gestes barrières, même au sein de la même cellule familiale.

Les pratiquants seront équipés par un de nos opérateurs munies d'une visière et d'un masque.

Concernant le nettoyage des Equipements de Protection Individuelle, les mesures d'hygiène et de désinfection seront renforcées.

Nous désinfecterons les mousquetons et la poulie à chaque retour de baudriers selon les conseils de notre fournisseur pour ne pas dégrader le matériel et ainsi mettre en danger la sécurité des pratiquants (nettoyage des mousquetons et poulies avec savon et eau)

Les casques seront également systématiquement désinfectés par pulvérisation à l'aide de produit adapté selon la norme NF 14476 laisser au séchage pour une durée minimale de 30 minutes comme préconisé par notre fournisseur de désinfectant.

Un dispositif rigoureux sera mis en place pour ne pas mélanger le matériel venant d'être utilisé et celui désinfecté.

Zone de briefing

La zone de briefing permet aux visiteurs de prendre connaissance des mesures de sécurité, concernant l'activité. Une accentuation sera mise en place relative aux gestes barrières dans le cadre de l'épidémie COVID-19. Ce briefing sera fait oralement par un opérateur

Dans le cadre du briefing oral :

Nous préconisons un maximum de 20 personnes par zones de briefing.

L'opérateur en charge du briefing, sera équipé d'une visière de protection, afin d'éviter la projection de gouttelettes.

Pendant l'activité

Nous considérons qu'afin de pouvoir respecter la distanciation sociale entre chaque pratiquant d'au moins 1,5 m, les plateformes ne devront être utilisées que par une seule personne à la fois. Il en sera de même pour les jeux (ateliers) qui ne pourront être utilisés que par un seul pratiquant.

Les opérateurs chargés de la surveillance, au sol, des clients, ne seront pas soumis à l'obligation de porter un masque constamment sous réserve de garder une distance minimale de 1,5 m minimum avec nos clients.

En effet, les opérateurs circulent librement dans le parc, sur des zones dédiées et espacées afin de pouvoir assurer le meilleur contrôle visuel possible des pratiquants. Il est fréquent pour les opérateurs de devoir communiquer des instructions au client et de leur dispenser des conseils. Le port du masque pourrait être ici, contre-productif, au regard du risque minime de contamination.

Concernant les évacuations qui permettent aux opérateurs de secourir un client, en hauteur qui souhaite redescendre (peur, malaise, blessure, etc...).

Au regard de la très forte proximité entre le client et l'opérateur pendant ce type de manipulation, l'opérateur devra obligatoirement être équipé, en plus de son matériel habituel d'un masque et d'une visière de protection.

4) CONSIGNES SPECIFIQUES BASES NAUTIQUES

Effectif : - Séances encadrées 12 personnes max / moniteur

- Location : à gérer en fonction du nombre de gilets désinfectés disponibles

Chaque participant à une activité nautique sera invité à se nettoyer les mains à l'aide de gel hydroalcoolique avant et après chaque séance.

Zone d'équipement et briefing

Etant donné les circonstances, les vestiaires seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Les pratiquants d'une activité nautique devront venir déjà vêtu d'un maillot de bain.

Concernant les gilets et les combinaisons, l'équipement se fera en extérieur tout en respectant les mesures barrières et notamment les mesures de distanciations.

Notre moniteur en charge de la vérification du bon réglage des gilets de sauvetage sera muni d'un masque et d'une visière de protection.

Les instructions liées à une séance encadrée ou les consignes de sécurités dans le cadre d'une location seront directement données sur la plage tout en veillant à conserver une distance minimale de 1,5 m avec les participants et entre participants.

Pendant l'activité

Le port du masque ne nous paraît pas en adéquation avec la pratique d'une activité nautique.

Pour les activités nautiques ne permettant pas une distanciation sociale minimale de 1m50, (ex :optimist) nous privilégierons le port de visière fournies par nos soins pour les pratiquants se trouvant sur une même embarcation et non issue d'une même famille.

Une fois sur l'eau, le moniteur en charge de son groupe, pourra encadrer l'activité sans masque ou visière afin de communiquer plus facilement.

Le déséquipement

A la fin d'une séance encadrée ou la fin d'une période de location, les gilets et combinaisons seront désinfectés systématiquement par trempage de 30 minutes dans une solution prévue à cet effet. (Produit désinfectant NF 14476 dilué à 5% dans une bassine d'eau).

Les rames et pagaies seront désinfectées à l'aide de produit désinfectant adapté (selon la norme NF 14476) et de lingettes jetables.

5) CONSIGNES SPECIFIQUE Trotinette et VTT Effectif : 12 personnes max/ séance de 2h

Chaque participant à une activité trotinette ou VTT sera invité à se nettoyer les mains à l'aide de gel hydroalcoolique avant et après chaque séance.

Le briefing et les différentes explications données avant, durant et après l'activité se feront en respectant les mesures de distanciations sociales.

Nos encadrants seront munis d'un casque à visière pour éviter les projections.

Une distance de sécurité minimum de 2m pouvant être maintenue entre chacun des participants durant tout le temps de l'activité, nous estimons inutiles l'obligation du port du masque.

L'ensemble des protections individuelles seront désinfectées à l'aide de produits adaptés. (Produits respectant la norme NF 14476).

Les guidons des trotinettes et des VTT seront également désinfectés après chaque utilisation.

B - Protocole Sanitaire Club Nautique 2020

Le Club Nautique Naussac-Langogne n'a pas d'accueil groupe, d'école de voile et n'organise pas de stage.

Les régates prévues en juin et juillet ont été annulées.

Les seules personnes qui viennent au local du club sont des membres à jour de leur cotisation.

Chaque pratiquant utilise son propre matériel (combi, gilet, gants, PAV, bateau, etc.).

Il n'y a pas plus de 10 personnes en même temps dans les locaux.

Il n'y a pas de personnel salarié ni de permanent.

Nous comptons mettre en place :

- A disposition du produit désinfectant à l'entrée et au WC.
- A disposition du gel hydro-alcoolique.
- Condamner le WC qui n'est pas équipé d'un lave mains (1 seul WC sera dispo)
- Un affichage réglementaire sur les mesures de distanciation sociale.
- Chaque membre sera averti individuellement des mesures à respecter (1.5 m entre chacun et port du masque dans les locaux).

C - Protocole Sanitaire L'Oasis Plage

Un protocole sanitaire pour la location des pédalos et paddles est en cours d'élaboration et sera mis en place pour une potentielle ouverture de la location à compter du 2 juin.

- Entrée et sortie différentes sur le ponton
- Nettoyage et désinfection du matériel
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique.
- Affichage de l'information

D – Protocole Sanitaire Association Mézenc Kite

Le kitesurf est un sport individuel pratiqué depuis de nombreuses années au lac de Naussac.

C'est une pratique de plein air qui se compose ainsi : décollage de son aile de kite, glisse sur le plan d'eau, atterrissage de l'aile. Tous les pratiquants possèdent leur propre matériel, ils ont donc une utilisation « dynamique » de la berge du lac, c'est-à-dire qu'ils installent leur matériel, décollent et vont à l'eau. De même pour le retour à la berge :

atterrissage et rangement du matériel. Ils ne stationnent donc pas sur la berge pour leur pratique. La nature même de l'activité rend de plus la distanciation obligatoire sur l'eau (longueur des lignes de 25m).

Le nombre de pratiquants du kitesurf varie selon la saison. En pleine période estivale, les jours ventés, il peut y avoir jusqu'à 25-30 pratiquants. Les mois de mai/juin puis septembre/octobre, la fréquentation est traditionnellement moindre avec rarement plus de 10 pratiquants. De plus les pratiquants ne restent pas « à terre », donc pas plus de 3-4 personnes ne se croisent directement.

Le choix de la zone de départ se fait selon l'orientation du vent.

Sur le lac de Naussac, trois sites sont utilisés comme zone de départ pour la pratique du kitesurf :

- le pré de la base nautique,
- le pré du « Mas d'Armand »,
- la presqu'île de Florac.

Ces trois zones de départ proposent une surface entre 1 et 4 ha. Ce qui représente au minimum 30m² par pratiquant. Le respect des règles de distanciation est donc facilement mis en œuvre.

Le lac attire des pratiquants principalement « locaux », de Haute-Loire ou de Lozère donc réalisant des trajets courts pour venir pratiquer le kitesurf.

*CLUB NAUTIQUE
LANGOGNE-NAUSSAC
Contact : Didier LAIR
04 66 69 27 63*

*L'OASIS PLAGE
Locations pédalos et paddle
Contact : QUESTEL Virginie
04 66 69 52 14
04 66 69 52 14*

*Association Mezenc Kite
Eloi Rondeau
eloi.rondeau@gmail.com
06-37-65-27-26*

Les pratiquants du kitesurf sont fédérés par la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) qui a édictée des règles de bon sens à respecter pour la pratique de ce sport.

Les conditions météorologiques sont souvent douces ainsi, l'accidentologie est faible voire inexistante puisqu'à notre connaissance aucun accident de kitesurf nécessitant la venue des secours n'a été à déplorer au lac de Naussac.

Enfin, une association regroupant les pratiquants du kite existe et peut servir de référent dans la diffusion des consignes de sécurité.

Mesures proposées :

- respect des conseils de la FFVL,
- pas de rassemblement de personnes sur les aires de décollages ni sur les parkings,
- respect scrupuleux des règles de navigation sur l'eau qui obligent à la distanciation.